

Butor étoilé

Botaurus stellaris

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardeidés



Code Natura 2000 : A 021

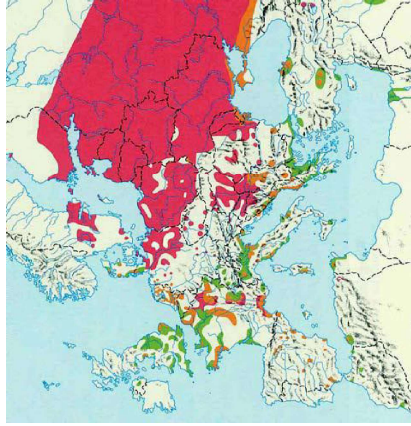
Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce En Déclin

Description de l'espèce

Héron massif brun chaud strié de brun plus foncé. Très mimétique et rarement visible dans son habitat. On peut l'apercevoir en vol en général sur de courtes distances, sa silhouette est alors typique ressemblant à un mélange de grand hibou et de héron. Sa présence est surtout confirmée par l'écoute de son champ très puissant (audible jusqu'à 5 km) et ressemblant à une « corne de brume ». Le chant s'entend surtout de nuit.

Répartition en France et en Europe



Le Butor étoilé est une espèce typiquement européenne se distribuant de l'Espagne à la Russie. L'effectif européen est estimé entre 20 000 et 43 000 mâles chanteurs dont 10 000 à 30 000 pour la Russie.

En France, la population actuelle est estimée entre 300 et 400 mâles chanteurs répartis sur trois zones : le littoral méditerranéen, la Loire-atlantique et les départements du nord et du nord-est de la France.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Au niveau européen, l'espèce est considérée comme « Vulnérable ». La population européenne aurait subi un déclin de 20% entre 1970 et 1990.

En France, l'espèce est considérée comme « Vulnérable » également. La population française était estimée à 500 couples en 1968. Entre 1968 et 1983 la population a subi un fort déclin d'environ 40%

Ce constat accablant en fait une des espèces les plus menacées de France.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

L'espèce semble très irrégulière sur le site. Elle est observée ponctuellement en migration dans les roselières et parfois en période favorable pour la reproduction. Aucune nidification n'a été recensée sur le site.

Menaces

La dégradation des milieux de reproduction est l'une des causes majeures de régression de l'espèce en France. Sur la zone de marais la disparition des roselières pas fauche intensive ou pâturage constitue sans aucun doute la cause principale de la réduction des effectifs. Sur l'étang de Vendres, la disparition de la roselière suite à une mauvaise gestion hydraulique (apport d'eau salée notamment) est sans aucun doute la cause principale de la réduction des effectifs.

Plus généralement, le Butor, étant un oiseau quasiment sédentaire, subit tous les dérangements qui peuvent affecter les marais. Ayant besoin d'une grande tranquillité, il s'accommode mal de la présence humaine, notamment des longues périodes de chasse (qui au delà du dérangement peuvent en tuer quelques uns).

Enfin, il semble que les conditions météorologiques jouent un rôle important dans le déclin des effectifs. Les vagues de froid de forte ampleur peuvent tuer de nombreux individus comme ce fut certainement le cas en 1955-1956, 1962-1963, 1978-1979, 1984-1985. Après ces vagues de froid, les effectifs initiaux se remettent en place après une période de 3 à 7 ans si l'habitat n'est pas dégradée entre temps.

Mesures de gestion conservatoire

La conservation des populations nicheuses de Butor étoilé dépend du maintien de grandes étendues de marais d'eau douce et de roselières. Ceci passe par l'acquisition et la gestion de ces zones sur différentes orientations (hydraulique, période de chasse, fréquentation et pénétration dans les marais).

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

L'ensemble des mesures prises pour le Butor étoilé auront des effets positifs sur les autres populations d'oiseaux paludicoles : Busard des roseaux, Lusciniole à moustaches, Blongios nain, Héron pourpré,....

Le Bihoreau gris

Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardiidés



Code Natura 2000 : A 023

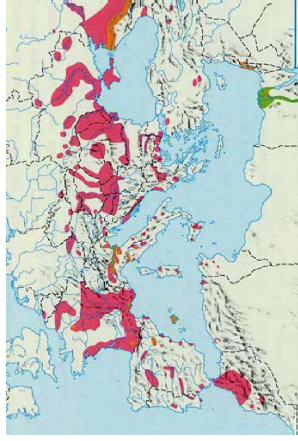
Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn. : -
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller

Description de l'espèce

Petit héron au corps trapu, à grosse tête engoncée dans les épaules et bas sur pattes.
Plumage des adultes : manteau gris et dossard noir. Dessus de la tête noir, prolongé à la nuque par 2 à 4 longues plumes étroites blanches. Gros oeil rouge. Ventre et poitrine dominé par le gris, légèrement nuancé de crème. Plumage des juvéniles : brun rayé de jaunâtre à la tête et au cou, constellé de taches claires allongées sur le corps. En vol, silhouette comprimée caractéristique, cou replié, seule l'extrémité des ortels dépasse légèrement de la queue. Ailes larges, arrondies lui donnant l'allure d'une grande chouette. Cria caractéristiques émis surtout en vol au crépuscule et à l'aube, ressemblant à des croassements graves et sonores bien distinctifs : « mouac...mouac »

Répartition en France et en Europe



Présent dans toute la moitié Sud de l'Europe, de l'Espagne à la Roumanie. Les pays abritant les populations les plus importantes sont en priorité l'Italie, suivie de la Russie, la Roumanie, la Hongrie et la France.

En France, l'espèce se reproduit principalement dans trois grandes zones, à savoir, les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, qui à elles seules hébergent 60 % de l'effectif national.

Biologie et Ecologie

Habitats

Abords des cours d'eau naturels ou peu aménagés bordés d'importantes ripisylves. Fréquente également les zones d'étangs peu profonds et les marais doux recouverts d'une importante végétation : scirpates, roseilières.

Régime alimentaire :

Proies variées. Adepte de l'affût, il capture des petits poissons, mais surtout des amphibiens et leurs têtards, ainsi que des insectes aquatiques et leurs larves. Il consomme également en moindre quantité des reptiles, des micromammifères des crustacés et des sangsues.

Reproduction et activité :

Niche en colonies dans des bois inondés ou humides. Le bihoreau est fidèle à son site de reproduction. Les colonies peuvent être monospécifiques ou mixtes. Le Bihoreau s'installe de préférence dans les secteurs les plus ombragés des bois. Les petites colonies monospécifiques d'une dizaine de couples ou moins passent facilement inaperçues. C'est ce type de colonies que le Bihoreau semble former majoritairement en Languedoc Roussillon. Le nid est constitué à partir de branchettes entre 2 et 5 m de hauteur. Les nids des années précédentes sont souvent réutilisés. La ponte, généralement de 3 et 4 œufs (extrêmes 2 à 6) est déposée de la fin mars au début de juillet. L'incubation, assurée par les 2 sexes, dure environ 21 jours. Dès l'âge de 10 à 15 jours, les jeunes peuvent se déplacer spontanément hors du nid. L'envol intervient à 4 semaines et l'indépendance à plus de 8 semaines. Les premiers immatures volants sont observés fin juin début juillet.

Migrations :

La migration prénuptiale a lieu de février à mai. Après la dispersion des jeunes oiseaux en juillet-août, la migration postnuptiale se déroule de septembre à octobre, voire novembre. L'essentiel de la population française hiverne en Afrique subsaharienne, plus précisément en Afrique de l'ouest (Sierra Leone, Gambie, Mali,...)